



École secondaire les Etchemins  
3724, avenue des Églises  
Lévis (Québec) G6X 1X4  
Téléphone : (418) 834-2462  
Courriel : [etchemins@cssdn.gouv.qc.ca](mailto:etchemins@cssdn.gouv.qc.ca)  
Site internet : [cssdn.gouv.qc.ca/esle](http://cssdn.gouv.qc.ca/esle)



## Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des parents

**Date :** Mercredi 13 septembre 2023  
**Heure :** 19 h  
**Endroit :** Salle Louis-Philippe Arcand (Auditorium)

**ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024**

### **Présences :**

#### Personnel :

Madame Sonia Bédard, directrice  
Madame Émilie Gosselin Naud, directrice adjointe  
Monsieur Pierre-Luc Dubois, directeur adjoint  
Monsieur Denis Dionne, directeur adjoint  
Monsieur Alexandre Nadeau, directeur administratif  
Madame Sylvie Daigle, secrétaire de gestion

Présidente du CÉ 2022-2023 : Madame Geneviève Guillemette

Parents : 77 parents étaient présents

#### Invités :

Tous les enseignants de 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaires

### **1. Mot de bienvenue**

Madame Sonia Bédard se présente et présente la présidente de 2022-2023, madame Geneviève Guillemette.

C'est lors de cette assemblée générale annuelle de parents que nous procédons à la formation du CÉ de l'année en cours.

Madame Bédard invite les parents à s'impliquer au sein du Conseil d'établissement à raison de 6 séances par année.

Prérequis : Tout parent est admissible en autant qu'il ait un enfant à l'école.

**AG-23-24-01 1.1 Désignation d'un(e) secrétaire d'assemblée**

**II EST PROPOSÉ PAR** madame Sonia Bédard que madame Sylvie Daigle soit désignée secrétaire d'assemblée.

Madame Daigle accepte.

**ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**AG-23-24-02 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Madame Geneviève Guillemette fait la lecture de l'ordre du jour et demande s'il y a des points à ajouter.

**II EST PROPOSÉ PAR** madame Annie Cerisier que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**AG-23-24-03 3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des parents du 13 septembre 2022**

**II EST PROPOSÉ PAR** madame Pépin que le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des parents du 13 septembre 2022 soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**4. Information aux parents concernant les instances du CSSDN et du conseil d'établissement**

**4.1 Concernant les instances du CSSDN et du conseil d'établissement  
CÉ / CP / CA**

Le Conseil des commissaires d'avant est devenu le Conseil d'administration qui en est un de gouvernance. Deux autres instances s'ajoutent à celui-ci, soit le Conseil d'établissement et le Comité de parents.

Pour faire partie du CA et du Comité de parents, il faut être un parent siégeant sur le Conseil d'établissement. Les parents ont une voix sur ces trois (3) instances.

Il y a aussi le Comité EHDAA s'adressant aux parents qui désirent être membres.

## **4.2 Présentation du rapport annuel du CÉ 2022-2023**

Madame Geneviève Guillemette en fait la lecture.

## **4.3 Présentation des rôles et fonctions du conseil d'établissement et du comité de parents.**

Pour être membre en règle du CÉ, une formation est exigée. Cette formation donne toute l'information sur les sujets qui sont abordés lors des séances des CÉ, le rôle et les responsabilités des parents qui y siègent, etc. Le CÉ traite des dossiers régis par la Loi de l'instruction publique. Pour ce faire, il se donne des règles de régie interne pour mener à bien le fonctionnement de ce CÉ. Un rapport annuel écrit est produit à la fin de l'exercice de son mandat. La Loi sur l'instruction publique prévoit qu'un minimum de 5 séances doivent être tenues annuellement. Ici à l'ESLE, nous tenons 6 séances par année scolaire. Lors du premier CÉ du 27 septembre prochain, le calendrier des rencontres sera adopté. Le CÉ est composé de 6 parents, 4 enseignants, 1 membre professionnel, 1 membre du soutien, 2 représentants de la communauté et 2 élèves. Tous sont élus par leurs pairs. Le mandat d'un membre parent élu au CÉ est de 2 ans.

Le Comité de parents est un lieu d'échange direct entre les parents et le Centre de services scolaire des Navigateurs. Il est composé de membres provenant de chacun des conseils d'établissement des écoles du territoire du CCSDN. Les représentants du Comité de parents siègent avec la direction générale du CCSDN.

## **5. Élection au conseil d'établissement et au comité de parents**

Nous rappelons ici la tenue de 6 séances par année scolaire, d'une durée de 3 heures chacune, de 19 h à 22 h. La première séance doit avoir lieu avant le 30 septembre.

**AG-23-24-04**

### **5.1 Nomination d'un(e) président(e) d'élection**

**II EST PROPOSÉ PAR** madame Sonia Bédard que madame Geneviève Guillemette soit nommée présidente d'élection.

Madame Guillemette accepte.

**ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## 5.2 Nomination d'un(e) secrétaire d'élection

**II EST PROPOSÉ PAR** madame Sonia Bédard que madame Sylvie Daigle soit nommée secrétaire d'élection.

Madame Daigle accepte.

**ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## 5.3 Procédure pour la mise en nomination

Madame Geneviève Guillemette rappelle qu'il y a 3 postes à pourvoir.

La procédure prévoit que, une fois la période de mise en candidature ouverte, les candidats peuvent être proposés de deux façons : un parent d'un élève peut être proposé par un autre parent éligible, ou encore un parent peut se proposer de lui-même.

À la fin des propositions, le président d'élection ferme la période de mise en candidature.

Il demande aux candidats, en ordre inverse qu'ils ont été proposés, si le poste les intéresse.

Si le nombre de candidatures est le même ou inférieur au nombre de places à pourvoir au sein du conseil, les candidats sont élus par acclamation.

Si le nombre de candidatures est supérieur au nombre de postes libres, des élections seront tenues.

À la suite de l'élection des parents membres, il sera possible de procéder, si cela est possible, à l'élection de parents substitués.

## 5.4 Élection aux postes de représentants des parents au conseil d'établissement

La présidente d'élection, madame Geneviève Guillemette, déclare les élections ouvertes.

Elle reçoit les mises en candidatures suivantes :

Monsieur Guy Cantin se propose.

Madame Annie Cerisier se propose.

Madame Ève Lapointe se propose.

Madame Nancy Girard se propose.

Madame Judith Veilleux se propose.

Madame Laure Guéhéry se propose par procuration.

La période de candidature pour l'élection de parents membres se termine et madame Geneviève Guillemette déclare la fermeture des élections. Tous les membres proposés acceptent.

**AG-22-23-06**

**ÉLUS PAR ACCLAMATION**

La LIP prévoit que des parents peuvent être élus comme substitués.  
Madame Geneviève Guillemette demande à l'assistance s'il y a des parents intéressés à être parent substitut.

Substitut 1 : Madame Geneviève Deschamps se propose.

Substitut 2 : Madame Dominique Turcotte se propose.

Substitut 3 : Madame Nadia Auclair se propose.

**AG-23-24-07**

**ÉLUS PAR ACCLAMATION**

**5.5 Parmi les parents membres du conseil d'établissement : élection du représentant et de son substitut au comité de parents**

Madame Laure Guéhéry se propose par procuration comme représentante au Comité de parents.

**AG-23-24-08**

**ÉLUE PAR ACCLAMATION**

Madame Eve Lapointe se propose comme substitut au Comité de parents.

**AG-23-24-09**

**ÉLUE PAR ACCLAMATION**

**6. Période de questions**

Il n'y a aucune question.

**AG-23-24-10**

**7. Levée de l'assemblée**

La séance de l'assemblée annuelle des parents est levée à 19 h 26.

**ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

Sonia Bédard  
Directrice

---

Geneviève Guillemette  
Présidente